



GV INFOS N°37  
2<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2021

[contact@asl-grandvillage.fr](mailto:contact@asl-grandvillage.fr)  
Site : [www.asl-grandvillage.fr](http://www.asl-grandvillage.fr)

Bonjour à toutes et tous,

Comme vous avez pu le constater, les élagages ont été retardés. A l'heure actuelle, ils sont prévus début avril sous réserve de changements imprévus.

Notre jardinier est absent pour des raisons de santé, très certainement jusqu'au mois de septembre. Nous avons donc engagé un prestataire (micro entreprise) qui va pallier son absence. Toutes les branches, brindilles vont être ramassées en urgence afin de permettre la tonte des pelouses quand le moment sera venu.

Nous avons envisagé de nouvelles plantations (renouvellement partiel des haies de la copropriété, remplacement de vieux rosiers, etc.). Au regard du retard pris, il est possible que cet objectif soit pour partie, différé en novembre afin que les plantes puissent bénéficier d'un bon enracinement.

Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension. Toutes les informations complémentaires figurent sur notre site internet : <https://www.asl-grandvillage.fr>

Un autre chantier se prépare en concertation avec la municipalité et le Syndic des commerçants pour rendre les abords du centre commercial plus propres et envisager à mettre en conformité avec nos Statuts les modifications (cheminée du Kebab etc.) qui ont pu être entreprises.

Voici quelques rappels sur la réalisation de travaux sur votre habitation de Grand Village :

- L'ASGV n'a pas à donner son accord pour les travaux *intérieurs* (cloisons, murs porteurs, etc.),
- Pour les travaux *extérieurs* (changement des portes, fenêtres, volets, ravalement des façades et toiture, création d'un abri de jardin, etc.), il est **obligatoire** d'obtenir l'accord de l'ASGV ainsi que celui de votre mairie (article 7-1 p.34 des statuts). Les délais d'instruction étant au minimum d'un mois pour l'ASGV et la mairie, soit un total de deux mois, pensez à soumettre vos demandes le plus tôt possible. Les travaux ne peuvent commencer sans ces deux accords.

Nous vous joignons un document de synthèse des règles à respecter pour l'aspect extérieur. Vous trouverez sur le site Internet et/ou au local des documents complémentaires pour vous aider à changer vos portes et volets dans le respect de nos Statuts.

N'hésitez pas à consulter l'article " Boite outils : <https://www.asl-grandvillage.fr/la-boite-a-outils/>

Notre AGO se déroulera par correspondance dans la première quinzaine du mois de juin

Dès maintenant, si vous le souhaitez vous pouvez faire acte de candidature pour devenir membre du Bureau

Nous sommes toujours à la recherche de copropriétaires souhaitant faire partie d'une commission pour revisiter les Statuts afin de les mettre en phase avec l'évolution de la technologie (voitures électriques, panneaux solaires, etc.)

Il vous suffit de prendre contact avec notre secrétariat

Pour le Comité Syndical  
La Présidente A. Schaaff Labaye